

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire

Arrêté DJSR n° 37 /2021

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 712-2, D711-1 à 711-5, R712-1 à R712-8,
VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
VU l'arrêté n°254/2020 du 29/10/2020 donnant délégation pour signer les attestations de déplacement dérogatoire dans le cadre du confinement COVID,
VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté n° 254/2020 susvisé est ainsi modifié :

Au lieu de : Mme FARGEOT-DUVERGE Christine : Campus Valrose
Lire : M. Michel BERNARD : Campus Valrose

Au lieu de : Mme FISCHER Coralie : Tous les sites de l'INSPE
Lire : M. Christian FAMELI : Tous les sites de l'INSPE

Les autres dispositions de l'arrêté 254/2020 demeurent inchangées.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le **24 FEV. 2021**
Le Président d'Université Côte d'Azur,




Jeanick BRISSWALTER

Copie :
M. le Recteur
M. le Directeur Général des Services
Intéressés